

Diffusion
Mme Salerno
MM. Maudet
Tornare
Mugny
Pagani
Moret
Burri
Machere
Mmes Charollais
Heurtault
MM. Brunazzi
Krebs
Lévrier
Zagato
Emeterio
Thierrin
Mermillod
Schweri
Foex
SCM
Service juridique
Dossiers et documentation
MIS

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

Folio
04957 - 2010

PR - 661

ARRÊTÉ

approuvant la délibération du
Conseil municipal de la Ville
de Genève du 28 avril 2010

16 juin 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 24 JUIN 2010
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

vu le titre V, notamment les articles 67 et 70, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

statuant en légalité

ARRÊTE

La délibération ci-après, du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2010, est approuvée :

Crédit de 626 200 F destiné au réaménagement du pavillon de l'île Rousseau situé île Rousseau 1, sur la parcelle N° 5613, feuille 37 de Genève-Cité

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 626 200 F destiné au réaménagement du pavillon de l'île Rousseau situé île Rousseau 1, parcelle N° 5613, feuille N° 37, Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 626 200 F.

Art. 3. – Un montant de 12 280 F sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Communiqué à :
DIM/SSCO 4



Certifié conforme,
La chancelière d'Etat:

P. U. de Grèce